

Ville de Béthune



COVID-19

La Ville distribuera des masques « barrière » Béthunois(e)s

Sans attendre la doctrine du Gouvernement sur le port du masque, la Ville de Béthune a procédé à la distribution de masques « barrières » afin que chaque habitant dispose d'un masque le 11 mai, date de déconfinement annoncé.

Publié le 26 avril 2020

Ces masques en tissu, lavables, ne dispensent pas du respect de la distanciation sociale et des gestes barrières. Pour autant, ils contribuent à ralentir la propagation du virus.



Comment se déroulera la distribution ?

La livraison des masques est prévue entre le 5 et 7 mai (délai annoncé). Du 8 au 10 mai, des équipes procéderont à leur distribution en porte-à-porte. Les modalités seront précisées dans les prochains jours.

Un appel à volontaires pour aider à la distribution des masques

Depuis le début de la période de confinement, vous êtes nombreux à nous solliciter afin d'apporter votre aide. La Ville lancera, dès lundi, un appel à volontariat afin de constituer une réserve citoyenne pour participer à la distribution des masques, aux côtés des agents municipaux.

La Ville offre le 1^{er} masque, d'autres initiatives à venir

En parallèle de la démarche engagée par la Ville, la Région Hauts-de-France a d'ores-et-déjà annoncé avoir commandé un masque pour chaque habitant. L'Etat devrait également faire des annonces.

Des masques fait-maison

Si vous savez coudre, il existe de nombreux tutoriels sur internet qui expliquent comment réaliser vos propres masques. Afin de confectionner un masque efficace, nous vous conseillons de vous reporter aux sources officielles. Vous trouverez un modèle de masque sur le site de l'AFNOR :

<https://masques-barrieres.afnor.org/home/telechargement>